

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction de la
Réglementation

Bureau des élections et de
la réglementation générale

**ARRETE MODIFICATIF A L'ARRETE
PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES
ELECTEURS SENATORIAUX**

**LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral et notamment ses articles L.292, R.147 et R.148 ;

VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 2017 modifié fixant le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable ;

VU les résultats des élections du 30 juin 2017;

VU le jugement du tribunal administratif de Pau rendu le 13 juillet 2017 annulant les opérations électorales du 30 juin 2017 sur la seule commune d'Orthez, par ailleurs commune fusionnée ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet portant convocation du conseil municipal de la commune principale d'Orthez pour désigner les délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

VU le résultat des élections du 25 juillet 2017 sur la commune principale d'Orthez ;

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRETE :

Article 1^{er} – A la suite de la désignation des délégués de droit du conseil municipal et de l'élection des suppléants sur la commune principale d'ORTHEZ, le tableau des électeurs sénatoriaux élus est modifié comme suit en annexe.

Il comprend les noms et prénoms des 29 délégués de droit du conseil municipal et de leurs 8 suppléants;

En cas d'empêchement avéré d'un délégué postérieur à la séance du conseil municipal citée dans les visas, il est fait appel à un suppléant dans les conditions suivantes :

- dans les communes de 1 000 habitants et plus, le maire porte d'office sur la liste des délégués élus le premier des suppléants appartenant à la même liste.

Le maire informe sans délai le préfet qu'il a procédé au remplacement d'un délégué.

Article 2 – Les personnes inscrites sur le tableau des électeurs sénatoriaux peuvent former en recours dans le délai de 3 jours suivant la publication de ce tableau, soit jusqu'au 29 juillet 2017 à minuit.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 26 JUIL. 2017

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape followed by a stylized signature that appears to be 'EM'.

Eric MORVAN

DELEGUES SENATORIAUX

ORTHEZ SAINTE-SUZANNE	BROIGNIEZ	Céline	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	CAZENAVE	Bernard	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	CLEUET	Fabien	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	DARRIGRAND	Yves	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	DOMBLIDES	Pierrette	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	GAUDET	Philippe	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	HANON	Emmanuel	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LACLAU-PECHINE	Jacqueline	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LAFOURCADE	Claire-Lise	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LALANNE	Dominique	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LAPORTE-DAUBE	Paul	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LARRIVIÈRE	Fabien	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LAUGA	Sabine	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LEYGUES	Catherine	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	MUSEL	Marie-Luce	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	PRADA	Bernadette	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	SEBBAH	Brigitte	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	SEHI GNINGLOU	Mathias	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	TERRASSE	Jean-Marc	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	PIOVESANA	Guy	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	GROUSSET	Jean-Louis	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	CAUHAPE	Marc	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	SAINTE-CROIX	Jean	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	PEYRE-POUTOU	Patrick	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	LAFARGUE	Jean	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	SIDOLI	Michel	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	VOSSION	Marie-Hélène	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	MARTIN	Serge	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	DESTOUESSE	Marie-Dominique	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	BRILLANCEAU	Anne-Marie	suppléant(e)
	PORTERIE	Gérard	suppléant(e)
	MAREST	Marie-Hélène	suppléant(e)
	HOURCLE	Jean-Pierre	suppléant(e)
	GAUDINO	Juliette	suppléant(e)
	BALLANDRAS	Felix	suppléant(e)
	REUSS	Elisabeth	suppléant(e)
	BEHEREGARAY	Pierre	suppléant(e)
	BEUSTE	Anita	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	CAPPA	Emile	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
	DARRIEUX	Patrick	délégué(e) de droit ou délégué(e) élu(e)
ROY	Geneviève	suppléant(e)	
LOPES	Albino	suppléant(e)	
MÉLIANDE	Pierre	suppléant(e)	